



Rendement à long terme

Le rendement des placements du compte de participation de la Canada-Vie constitue un facteur particulièrement important lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur à long terme des polices d'assurance-vie avec participation.

Taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est le taux d'intérêt servant à déterminer la composante en placement du barème des participations. Ce taux englobe les résultats de placements rajustés des actifs couvrant les passifs du compte de participation du 1^{er} juillet au 30 juin de la plus récente période de 12 mois et également les gains et pertes nivelés des périodes précédentes. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations est un des nombreux facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle. La croissance réelle de la valeur en espèces dans toute police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le type de produit, ses caractéristiques, la période de paiement des primes, l'âge à l'établissement, la tarification, l'option de participations, le barème des participations du propriétaire de police et d'autres facteurs.

Rendements moyens historiques (en date du 31 décembre 2012)

Nombre d'années	1	5	10	20	30	60	Écart-type
	(2012)	(2008 à 2012)	(2003 à 2012)	(1993 à 2012)	(1983 à 2012)	(1953 à 2012)	(depuis 1983)
Taux d'intérêt du barème des participations de la Canada-Vie (%)	7,0	7,4	7,6	8,5	9,5	8,9	1,8
Indice composé de rendement global S&P/TSX (%)	7,2	0,8	9,2	9,1	9,2	9,8	16,6
CPG de 5 ans (%)	1,6	2,1	2,6	3,9	5,9	s. o.	3,3
Obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans (%)	1,6	2,6	3,4	4,9	6,6	6,7	3,0
Indice des prix à la consommation (%)	0,8	1,6	1,8	1,8	2,6	3,7	1,4

Tous les rendements annuels moyens historiques sont des moyennes géométriques.

Un écart-type de fonds faible signifie que sa gamme de rendements a été étroite et sa volatilité moindre.

Notes

- Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante en placement des participations versées aux propriétaires de police avec participation en fonction du rendement des actifs couvrant les passifs du compte de participation. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation. Les taux d'intérêt du barème des participations montrés reflètent les blocs ouvert et fermé de la Canada-Vie. **Le taux d'intérêt du barème des participations pour 2013 est de 6,50 pour cent.**
- Le rendement de l'indice composé de rendement global S&P/TSX comprend le réinvestissement des participations. TSX © Copyright 2013 TSX Inc. Tous droits réservés.
- Le rendement des certificats de placement garanti (CPG) de cinq ans correspond au rendement nominal jusqu'à l'échéance d'après les données du document CANSIM, tableau 175-0043, série V122526 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) du 2 janvier 2013. Pour chaque année civile, la moyenne des taux mensuels des CPG a été utilisée.
- Le rendement des obligations de 5 à 10 ans du gouvernement canadien est fondé sur le document CANSIM, tableau 176-0043, série V122486 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) du 2 janvier 2013. Pour chaque année civile, la moyenne des valeurs mensuelles a été utilisée.
- Les taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation est fondé sur les changements de la période de décembre à décembre indiqués dans le document CANSIM, tableau 326-0020, série V41690973 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) le 2 janvier 2013.



Comme pour tout produit financier, une variation dans le rendement des placements peut à long terme avoir des répercussions importantes sur les participations et les caractéristiques connexes d'une police. Afin de mieux comprendre ce phénomène de vulnérabilité d'une police en particulier, les clients et propriétaires de police devraient consulter l'exemple de la participation réduite dans l'exemple de police. Il peut être utile de demander périodiquement à votre conseiller une copie à jour de l'exemple.

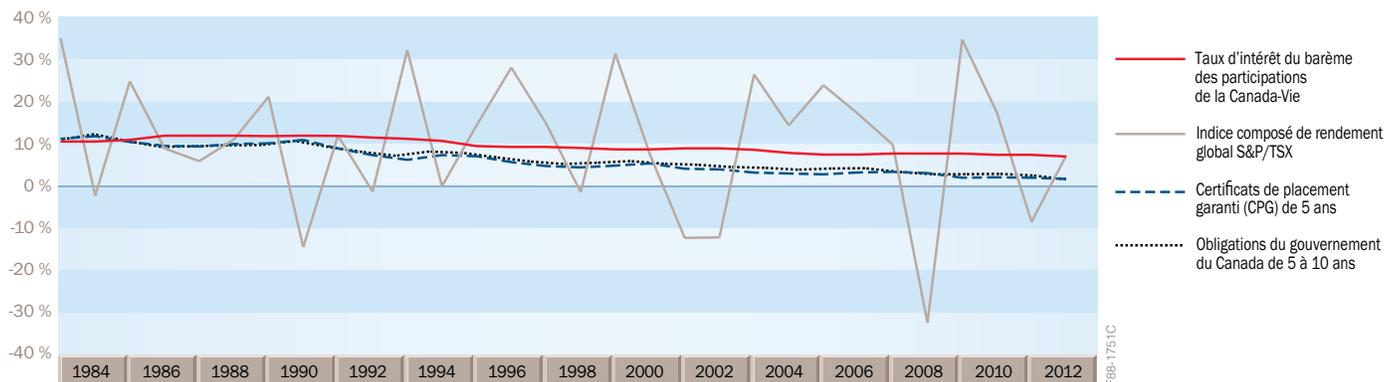
Stabilité

L'excédent du compte de participation de la Canada-Vie en assure la solidité et la stabilité et peut aider à atténuer les effets des fluctuations sur les résultats techniques des participations.

Durant les périodes de changements économiques, le taux d'intérêt lié au barème des participations de la Canada-Vie

est demeuré relativement stable par rapport aux rendements de plusieurs placements. Le graphique ci-dessous illustre comment la perspective à long terme retenue à l'égard des placements du compte de participation et le nivellement des rendements ont eu un effet stabilisateur sur le taux d'intérêt du barème des participations de la Canada-Vie.

Rendement (en date du 31 décembre 2012)



Rendement du compte de participation

Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation total après déduction des frais de placement. Le rendement du compte de participation est déclaré pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. En 2012, les frais de placement se chiffraient à 7,7 points de base pour le compte ouvert de la Canada-Vie. Les frais de placement peuvent varier d'année en année en raison des changements dans la composition des actifs du compte de participation total, des économies d'échelle et autres facteurs. Le rendement du compte de participation est un indicateur à court terme du rendement des placements.

Le rendement des actifs du compte de participation après déduction des frais de placement influe sur la croissance des actifs.

Le rendement du compte de participation ne peut pas être directement lié à la croissance de la valeur de rachat d'une police donnée. La croissance réelle de la valeur de rachat de toute police varie selon un certain nombre de facteurs comme le type de produit, la période de paiement de primes, l'âge à l'établissement, la catégorie de risque, l'option de participation, le barème des participations du titulaire de police, entre autres.

Rendements moyens historiques (en date du 31 décembre 2012)

Catégorie d'actif du compte de participation	1 an (2012)	2 ans (2011-2012)	3 ans (2010-2012)	4 ans (2009-2012)	5 ans (2008-2012)
Obligations publiques et placements privés	4,3 %	4,5 %	4,7 %	4,8 %	5,1 %
Prêts hypothécaires	4,8 %	4,9 %	5,1 %	5,3 %	5,4 %
Actions	10,2 %	4,1 %	8,3 %	15,1 %	5,1 %
Rendement total du compte de participation (après déduction des frais de placement) ¹	5,5 %	4,6 %	5,5 %	6,7 %	5,3 %

À noter

- Le rendement total du compte de participation comprend les rendements d'actifs tels que les avances sur police et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs couvrant les passifs du compte total de participation et l'excédent après déduction des gains et des pertes non réalisés, qui sont exclus parce que les obligations détenues dans le compte de participation sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, le rendement du compte de participation est calculé conformément à ce qui suit :

- De 2008 à 2010, le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Bureau international des normes comptables (International Accounting Standards Board (IASB)).

Ensemble, on va plus loin^{MC}